

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 22 novembre 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le jeudi 22 novembre 2018 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Mesdames CABOCHE Nadine, Messieurs PERNOT Daniel, REVOL Pierre, GAVAND Jérôme, GENSSE Jean-Michel, JANSOONE Romain, LARDET Stéphane, conseillers.

Absents excusés :

Absents non excusés : MARQUES Marina, CAMELIN Samüel

Désignation du secrétaire :

Monsieur JANSOONE Romain a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/09/2018;

Le compte-rendu de la réunion du 13/09/18 est approuvé à l'unanimité.

1.1. Annulation délibération RODP ;

Vu les remarques des services de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité en date du 22/10/2018, exposant que cette redevance d'occupation du domaine doit être liée à une autorisation préalable délivrée par la collectivité et qu'elle ne peut donc trouver son application si l'occupation n'a pas été autorisée, et à la demande des services de l'Etat il convient par conséquent de retirer cette délibération.

Le conseil valide à l'unanimité le retrait de la délibération n°3 du 13/09/18.

Une délibération sera prise.

2. Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

Rappel : recensement de la population du 17/01/2019 au 16/02/2019. Conformément aux prescriptions de l'INSEE, deux agents recenseurs doivent être recrutés pour les opérations de recensement. Les formations des agents recenseurs débuteront le 04/01/19.

Le conseil valide à l'unanimité l'ouverture des postes contractuels pour 2 agents recenseurs.

Une délibération sera prise

Noël au Pays des lacs : prévu le 22/12/2018, 3 départs sont prévus pour la retraite aux flambeaux (Pont de Poitte / Boissia/ Cognac) et arrivée au parc de la tour de Clairvaux.

3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

3.1. Urbanisme - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;

Nouvelles déclarations préalables :

Volets et porte garage rue Gutt grancher

Renouvellement toiture route de Blesney

Carport et ravalement rue des Chevilles

Bardage rue du Château d'Eau

3.2. Eau, assainissement : point sur les dossiers en cours ;

3.2.1. DSP eau/assainissement ;

Madame le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable et de l'assainissement. Le rapport du Maire et le rapport de la commission ont été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales. Les projets de contrats de délégation et l'ensemble des pièces relatives à la procédure étaient consultables en mairie. Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Madame le Maire propose le choix de l'entreprise SOGEDO pour les motifs exposés dans son rapport : prix et montant de garanties et renouvellement, prestations annexes. Compte tenu du vieillissement des infrastructures, la commune ne peut échapper malgré les négociations et la mise en concurrence à une augmentation des tarifs. A noter cependant que ces tarifs incluent les renouvellements des installations fonctionnelles par le délégataire, ce qui n'était pas le cas dans le contrat de DSP en cours.

Le conseil valide à l'unanimité le choix de la société SOGEDO pour les DSP EAU et ASSAINISSEMENT.

Les prix proposés par la SOGEDO sont de :

EAU : 0.93 € /m³ + 25 € d'abonnement annuel

ASSAINISSEMENT : 1.15 € /m³ + 25 € d'abonnement annuel

Une délibération sera prise.

Mme le maire expose que les collectivités délégantes sont désormais considérées (pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2014) comme assujetties à la TVA au titre de la mise à disposition à caractère onéreux des investissements qu'elles ont réalisés au profit de leur délégataire. A ce titre le budget M49 (eau et assainissement de la commune) doit être assujetti à la TVA.

Le conseil valide à l'unanimité l'assujettissement du budget M49 à la TVA à compter du 01/01/2019.

Une délibération sera prise.

3.2.2. Enquête publique zonage ;

L'enquête publique est en cours, une première permanence a été tenue par le commissaire enquêteur. Rappel des prochaines dates de présence en mairie du commissaire enquêteur : 07 décembre et 20 décembre de 15h00 à 17h00.

3.2.3. Appui à maîtrise d'ouvrage travaux en ZA ;

Mme le maire expose que dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau en ZA il convient de choisir un maître d'œuvre, elle présente la proposition du SIDEC : pour la réalisation des études techniques, l'appui à la procédure d'appel d'offre et la direction des travaux le coût serait fixé forfaitairement à 8403.85€ portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 140.000.00€ HT.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition du SIDEC et autorise Mme le maire à signer la convention d'appui.

Une délibération sera prise.

3.3. Travaux :

3.3.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

Enfouissement des lignes HTA par ENEDIS

Isolation extérieure du Pôle santé et de la petite salle ainsi que mise en place de l'éclairage du chemin de la guide et du chemin piéton financés par le TEPCV ;

Divers travaux d'entretien sur l'ensemble de la commune.

3.3.2. Décorations de Noël ;

M. Daniel Pernot sort.

Pour les illuminations de fin d'année, le comité d'animation souhaite éclairer le pont.

Le devis présenté est de 1995 € TTC, la commune de Patornay en finance la moitié et la pose est prise en charge par le comité d'animation.

L'idée et le plan de financement sont approuvés à l'unanimité et le conseil autorise madame le maire à signer le devis présenté.

3.3.3. Extinction nocturne éclairage public ;

Dans le cadre du TEPCV il est prévu l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage nocturne, d'une part pour accentuer les économies d'énergies et d'autre part pour préserver la faune nocturne (chauves-souris, insectes).

Après débat, l'assemblée retient par 8 voix pour et 3 contre cette expérimentation de janvier jusqu'avant la saison estivale. Une réunion publique aura lieu début janvier pour exposer les modalités de cette expérimentation (dates, jours de la semaine, horaires, sectorisation ou non,...).

4. Point par M Daniel BUISSON, 3^{ème} adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

4.1. DM pour FPIC, contribution CIS et opérations fin d'année ;

DM à prendre pour enregistrement du versement/prélèvement FPIC et imputer le paiement pour les travaux du CIS en chapitre 204 et pas en 65 comme prévu au budget.

La DM est approuvée à l'unanimité

Une délibération sera prise

La Préfecture nous informe que les paiements DETR/DSIL/FNADT/Réserve parlementaire/Fonds de solidarité sont suspendus jusqu'en mars 2019 du fait du calendrier comptable de l'État. Vu les demandes de paiement de subvention DETR en cours et l'incertitude que le paiement du solde du TEPCV soit également différé Mme le maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie le cas échéant. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité et autorise Mme le maire à se rapprocher de plusieurs banques.

4.2. RODP Orange 2018 ;

La redevance annuelle pour le RODP d'Orange, selon le barème 2018, s'élèvera à 606€.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité

Une délibération sera prise

4.3. Tarif affouage 2018/2019 ;

Le montant total de la taxe d'affouage s'élève à 784€ pour 14 affouagistes inscrits soit 56€ par affouagiste. Mme le maire fait lecture du règlement d'affouage pour 2018/2019.

Le conseil valide le tarif de l'affouage pour 2018/2019 et le règlement à 10 voix pour et 1 contre.

Une délibération sera prise.

4.4. Tarif location salle 1^{er} étage mairie ;

Mme le Maire expose que la commune a ponctuellement des demandes pour la location de la salle à l'étage de la mairie pour des réunions ou autre et pour des durées de quelques heures, elle propose d'instaurer un tarif de location à l'heure de 5€.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité

Une délibération sera prise

5. Convention avec le Conseil Départemental, mur de soutènement à la Saisse ;

Mme le Maire expose que lors de l'aménagement du port de la Saisse en 2004, le Département a réalisé un parement en béton sur le mur qui assure entre autre le soutènement de la rue de la Saisse. Ce parement nécessite des réparations que le Département a décidé de prendre en charge, une convention entre la commune et le Département est cependant nécessaire pour l'occupation du domaine public durant les travaux. Mme le maire donne lecture de cette convention et demande au conseil de l'autoriser à la signer.

Le conseil autorise Mme le maire à signer cette convention à l'unanimité.

Une délibération sera prise

6. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions :

6.1. Délégué CLECT à la CCPL ;

Mme le Maire rappelle la délibération du 11 janvier 2017 désignant M Magréault d'Attoma titulaire et M Buisson suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT. Suite à la démission de M Magréault d'Attoma de la CLECT il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.

Le conseil désigne Mme DEPARIS-VINCENT comme membre titulaire de la CLECT.

Une délibération sera prise.

6.2. Modification des statuts de la CCPL ;

Mme le maire donne lecture du projet de rédaction des nouveaux statuts de la Communauté de Communes, intégrant les modifications suivantes :

Article 1/ Evolution des compétences dans le domaine Touristique

Article 8/ Financement du contingent SDIS (contributions communales)

Article 9/ Gestion des missions liées au « Hors GEMAPI », en complémentarité de la compétence GEMAPI.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Le conseil :

Approuve à 9 voix pour et 2 abstentions, la modification de l'article 1/ Evolution des compétences dans le domaine Touristique

Approuve à 10 voix pour et 1 abstention, la modification de l'article 8/ Financement du contingent SDIS (contributions communales)

Approuve à 9 voix pour et 2 abstentions, la modification de l'article 9/ Gestion des missions liées au « Hors GEMAPI », en complémentarité de la compétence GEMAPI

Une délibération sera prise.

7. Compte rendu de la réunion du 15/11 sur projet de commune nouvelle :

A l'initiative de la commune une réunion s'est tenue le 15 novembre avec les maires et adjoints des communes des 5 communes du SIVOS (Blye, Mesnois, Largillay, Patornay et Pont de Poitte) afin de voir, dans un contexte de fusion de communautés de communes si un rapprochement de nos communes pouvait être opportun et quels étaient nos points communs et divergences.

Dans un bon esprit, consensuel autour notamment du maintien de l'école il paraît intéressant de prolonger la réflexion durant toute la fin du mandat, puisqu'une fusion ne peut être envisagée avant les élections de 2020.

8. Questions diverses :

8.1. Bulletin municipal ;

M. Jean Michel Gensse présente la 1^{ère} maquette et les thématiques qui pourraient être abordées. Toutes les idées sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.